

Des riverains réclament le démontage d'antennes relais... inactives

A deux jours de l'ouverture du Grenelle de antennes relais organisé au ministère de la Santé, voici une affaire qui tombe à point nommé pour les opérateurs dont les infrastructures des réseaux de mobiles sont pointées du doigt par les associations de riverains concernant les risques sanitaires.

Une vingtaine de familles locataires de la résidence Les boucles de la Seine à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) ont porté plainte contre Orange auprès du tribunal de Nanterre. Elles réclament le démontage de trois antennes relais installées en mars 2009 dont « *certaines sont directement situées en face des fenêtres des locataires* », selon les propos de Richard Forget, avocat des riverains, rapportés par l'AFP. Selon lui, une pétition qui avait réuni une centaine de signatures des habitants a laissé l'opérateur indifférent face aux inquiétudes des habitants. Certains se plaignent notamment de troubles du sommeil et de saignements de nez.

« Nous avons été en contact avec la mairie et le bailleur mais jamais avec les riverains », se défend un chargé de communication chez Orange qui dit ignorer l'existence de cette pétition. « Les angoisses des riverains nous tiennent à cœur, nous ne les nions pas, nous les respectons et les comprenons mais je suis certain d'une chose, c'est qu'elles ne sont pas dues aux antennes relais. »

Et pour cause, l'exploitant déclare ne pas avoir activé les antennes en question. « *Orange tient à préciser que les trois antennes mobiles installées depuis le mois de mars dernier n'ont jamais fonctionné et n'ont donc jamais émis la moindre onde* », souligne l'opérateur dans un communiqué. Avant d'ajouter que les antennes n'ont toujours pas été reliées aux baies électroniques de traitement du signal et que leur raccordement au réseau électrique date du 10 avril. Une date postérieure aux premières plaintes des riverains.

« Les antennes ne peuvent pas émettre sans les baies électroniques. Elles ne peuvent pas non plus émettre sans alimentation électrique », insiste l'opérateur qui précise par ailleurs que « les dates de livraison et d'installation des baies électroniques ne sont pas encore déterminées. Elles doivent être, comme c'est toujours le cas, précédées d'une visite de contrôle qui n'a pas encore eu lieu. A fortiori, la date de mise en service des antennes-relais n'est pas encore programmée ».

Cette affaire relance donc la question de l'innocuité des ondes électro-magnétiques émises par les antennes GSM/3G et, surtout, de leur influence psychologique. Une étude britannique de l'Université d'Essex datant de 2007 mettait en évidence l'impossibilité pour les personnes électro-hyper sensibles (EHS) de déterminer si les émissions d'ondes sont actives ou non. En revanche, les conséquences sur leur santé provoquées par cet effet placebo semblent bien réelles.

Dans le cas de l'affaire de Saint-Cloud, largement médiatisé ces dernières semaines, c'est apparemment cet effet placebo qui a joué à plein. On peut cependant s'interroger sur la stratégie d'Orange de ne pas avoir cherché à calmer les esprits en informant les plaignants de l'inactivité des antennes. L'opérateur répond qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires et que plusieurs semaines peuvent s'écouler entre leur installation et leur activation. Il n'en reste pas moins vrai que, activées ou non, les antennes relais d'Orange, comme des autres opérateurs mobiles,

suscitent une inquiétude grandissante de la part des riverains. Le prochain Grenelle permettra-t-il d'y voir plus clair ?